

Un véritable "massacre" : seize mois de prison ferme

Tribunal de Cherbourg

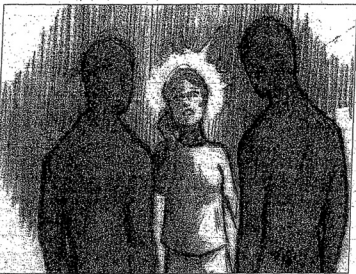
Dans la nuit du 15 au 16 mai, quatre petites frappes dont un mineur de 17 ans qui le véritable meneur de la bande, dégradent, cassent et fouillent quinze voitures rue Jacques Prévert à Octeville. Entendant des bruits de tôle, une habitante regarde par la fenêtre : Jérémy Lelièvre, bientôt 19 ans, très alcoolisé, est en train de vandaliser sa Peugeot 206.

Cette jeune femme, menue et qui ne pèse que 35 kg, téléphone à la police. Elle reste en communication avec le commissariat et sort en pyjama pour tenter de mieux renseigner le policier.

Les individus qu'elle croit en fuite sont en fait un peu plus loin. "T'es en train de téléphoner aux flics - fils de pute, je vais te niquer", s'écrie le mineur avant de la frapper, pensant avoir à faire à un homme. Ne voulant pas passer pour une "merde", Jérémy s'en mêle aussi et les coups pleuvent, sans ménagement. Toujours en ligne, le visage en sang et gémissant, la jeune femme déclare dans son téléphone : "Ils vont me tuer". Ensuite, elle ne sait plus. Les agresseurs, eux, quittent les lieux en emportant le portable. "Elle était bien, elle ne bougeait plus par terre", dit Jérémy à la barre.

Tabassage en règle

À l'hôpital, la victime ne prend pas conscience de ce qui vient de lui arriver. Des spécialistes ne cessent de défiler à son chevet. Le bilan est terrifiant : 21 jours d'incapacité, 6600 euros de soins pour le moment, des dents cassées, des hématomés, des



Elle reste en communication avec le commissariat et sort en pyjama pour tenter de mieux renseigner le policier.

douleurs, plaies, perte de mémoire, d'équilibre, des acouphènes, ses obsessions la nuit "et sous réserve de découvertes d'autres lésions" comme l'Indique son avocat, Me Desrués, avant d'ajouter : "On ne peut imaginer ce que ma cliente vit en ce moment !".

Le président demande alors à un policier de présenter au jeune homme 3 clichés du visage de la jeune femme. "Je les ai déjà vues", dit-il. "Non, regardez les bien !". Jérémy craque. "Son visage ressemble à tout sauf à celui d'une femme", ajoute le Procureur, parlant ensuite du travail remarquable et minutieux de la police qui n'a pas compté son temps et à pu ainsi retrouver une empreinte d'un individu déjà fiché. "Les dégâts imposés à la victime sont colossaux, l'affaire est hors du commun, insupportable",

indique de nouveau le Procureur, rappelant que deux jours avant les faits, la même bande s'en était pris à deux jeunes et que là encore, Lelièvre, pour ne pas passer pour une "fiotte", avait frappé.

Après délibérations, le verdict est prononcé : deux ans de prison dont 8 mois avec sursis simple et maintien en détention, une première série de remboursements aux personnes qui s'étaient portées partie civile ainsi qu'à la CPAM. Des proches de la victime, présents à l'audience, éclatent en sanglots et des cris sont entendus un peu plus tard à l'extérieur de la salle. Un proche du prévenu avait été expulsé par les policiers lors de l'audience quelque peu "mouvementée" par moment. Menotté, Jérémy Lelièvre quitte le tribunal non sans protester contre sa condamnation.